



**République d'Haïti**  
**Primature**  
**Office de Management et des Ressources Humaines**

**Discours d'Uder Antoine, Coordonnateur Général de l'Office de Management et des Ressources, prononcé à la cérémonie de clôture de la 3ème édition de la Semaine Internationale des Archives Francophones**

Seul le prononcé fait foi.

Port-au-Prince, le 13 décembre 2013

*Madame la Ministre de la Culture en Haïti*  
*Mesdames, Messieurs les Directeurs Généraux,*  
*Monsieur le Directeur du Service Interministériel des Archives de France,*  
*Monsieur le Directeur Général des Archives Nationales d'Haïti,*  
*Mesdames, Messieurs les Représentants des Organisations internationales*  
*Madame la Directrice du CREDOC*  
*Mesdames, Messieurs les membres de la Presse parlée, écrite et télévisée*  
*Distingués invités,*  
*Mesdames, Messieurs,*

Permettez-moi avant tout de dire le plaisir que j'ai à intervenir à la clôture de cette semaine internationale des archives francophones qui vous réunit depuis lundi.

La semaine internationale des archives francophones, communément appelée SIAF3, placée sous le signe de la «professionnalisation archivistique», touche à sa fin. C'était une bonne occasion pour la communauté archivistique des pays francophones de se réunir pour échanger sur des questions d'ordre professionnel et normatives en ce qui concerne l'organisation et l'évolution des archives en Haïti.

Je sais que votre semaine a été utile, que vos débats et échanges ont été riches et fructueux. Ils confirment le dynamisme de l'association et sa capacité à sensibiliser et engager les pouvoirs publics à bien gérer et conserver leurs documents probants et leurs archives.

Je suis d'autant plus heureux que nos professionnels des archives et de la documentation ont eu l'occasion de découvrir les nouvelles applications technologiques en matière d'archivage.

De tout temps et partout sur le globe terrestre, les archives d'un pays sont et demeurent la mémoire de la nation dans laquelle se trouvent conservés les éléments de preuves matérielles des événements majeurs et des parcours historiques des générations successives qui nous ont précédés. Ne dit-on pas que les archives sont d'indispensables machines à remonter le temps !

Haïti dispose d'un fonds documentaire très riche, un véritable patrimoine national qu'il convient de structurer, d'administrer, de sécuriser et de valoriser dans de meilleures conditions qu'offrent aujourd'hui les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Cette démarche est d'autant plus indispensable que le séisme de janvier 2010 a rendu plus vulnérables qu'ils n'étaient des collections patrimoniales et d'importants volumes de documents de l'administration publique.

Toutes les activités, réflexions, résolutions et expériences tirées de cette SIAF3 sont de bons stimulants qui nous poussent à aller au-delà de nos idéaux en vue de réaliser des actions plus concrètes et durables. Nous proposerons, dans un futur proche et dans le cadre de la consolidation de la réforme administrative de l'Etat, des programmes d'activités pour les prochaines étapes.

Comme vous le savez, il n'y a pas de solutions toutes faites. Il faut d'abord établir le diagnostic, puis trouver de nouvelles solutions. Nous aimerions vous annoncer que nous travaillons d'arrache-pied, non seulement pour rendre solides les acquis de la SIAF3, mais aussi pour dresser un tableau dans la perspective d'une nouvelle étape d'organisation de la mémoire institutionnelle, du Gouvernement et de la gestion des archives en Haïti. Ceci demande une considération systémique de la gestion documentaire et archivistique. En effet, dans une réforme globale et déconcentrée, nous ne pouvons pas faire fi des documents existants dans les dix départements du pays. Il nous reste encore beaucoup à faire. Par exemple, nous pouvons citer :

- 1.- La numérisation des archives institutionnelles, particulièrement le CREDOC, instance gardienne et gestionnaire des archives du gouvernement.
- 2.- La Publication des résultats officiels de l'enquête sur la situation des archives et de la gestion documentaire en Haïti avec l'appui du PARGEP.
- 3.- L'approbation du projet de loi sur les Archives Nationales par le parlement haïtien.
- 4.- L'accompagnement technique des ministères dans le cadre de la gestion documentaire et des archives. Un suivi permanent et contrôlé doit être prévu afin d'assurer la viabilité de l'applicabilité des acquis de la SIAF3.
- 5.- La Création et le renforcement des Unités de Gestion (UGED) avec pour coordinateur le Centre de Recherches et de Documentation (CREDOC).
- 6.- L'extension des UGED dans les dix départements du pays, et, ceci, dans le cadre d'une déconcentration effective des administrations de l'Etat.

***Mesdames et Messieurs,***

Le Gouvernement de la République accorde une importance stratégique à la modernisation des structures institutionnelles de l'administration de l'Etat. Un Programme-cadre de réforme administrative 2012-2017 piloté par l'Office de Management et des Ressources Humaines, en sa qualité d'organe de coordination stratégique de la Primature, est en cours d'exécution. La rénovation de l'Administration Centrale de l'Etat est l'un des six axes stratégiques d'intervention. Et, la modernisation des Archives Nationales, comme service de l'Etat, bien commun et mémoire

collective, est au cœur de la réforme des services publics dont l'une des finalités est l'accès aux services de proximité.

Dans une perspective de renforcement de la démocratie, de renouvellement des institutions et de suivi des actions engagées par les Gouvernements successifs, il est clair que l'État, à travers l'Office de Management et des Ressources Humaines (OMRH), le Centre de Recherche et de Documentation (CREDOC) et les Archives Nationales d'Haïti, doit assurer la préservation de la mémoire collective.

Dans cette perspective, l'OMRH s'est engagé à accompagner le Ministère de la Culture et de la Communication ainsi que les Archives Nationales d'Haïti, dans la mise en œuvre d'un ambitieux programme de modernisation qui vise entre autres :

- l'établissement d'un système national d'archivage qui tient compte des archives départementales et communales;
- la numérisation des données;
- la formation et le renouvellement du personnel;
- l'aménagement d'infrastructures physiques adéquates équipées de matériels modernes de conservation et de restauration pour répondre aux besoins d'un service public moderne et efficace;
- l'amélioration de l'accès aux documents par les différents usagers qui exercent une forte pression en termes de demandes de consultation;
- et la définition et la mise en application d'un statut particulier susceptible de garantir aux Archives Nationales une autonomie de gestion adaptée aux besoins et aux contraintes.

Ce sont là autant de défis que nous devons relever pour protéger le précieux patrimoine culturel et historique que nos devanciers nous ont légué et aussi pour laisser notre tranche d'histoire aux générations futures.

Nous voudrions aussi, dans le plus long terme, ajouter à cette liste, un programme d'organisation et de mise en place de réseaux sectoriels d'archives (RSA). Car, si nous pensons la réforme dans tous ses aspects, il est impératif de faire des projections archivistiques.

Notre vision consiste à dire que ce qui compte pour nous, c'est le service public lui-même et la qualité du service offert à la population au niveau de la documentation et des archives. Donc, les structures qui abritent ce service doivent être nos préoccupations premières. De nos jours, c'est presque encre dans nos champs action journalière : «Assurer un service de qualité partout dans le pays.» Développer des technologies modernes bien sûr pour la réforme administrative de l'Etat et du pays en particulier.

Nous devons continuer à promouvoir la connaissance de notre histoire notamment par les nouvelles générations. C'est la responsabilité particulièrement des archivistes de rendre la mémoire collective accessible à tous et à toutes. Ce faisant nous donnerons sens et saurons mieux embrasser les nécessaires mutations que nous sommes appelés à connaître.

Et c'est pourquoi je suis heureux qu'Haïti ait accueilli la 3eme Semaine Internationale des Archives Francophones après Hanoi et Dakar.

Je ne saurais terminer mes propos sans adresser mes félicitations au Directeur Général des Archives Nationales d'Haïti qui, par son dynamisme et son leadership, a permis la réalisation de cette activité internationale en Haïti. Compliments DG!

Je remercie encore une fois très vivement tous les représentants des pays francophones qui n'ont pas hésité à s'adjoindre à nos efforts en vue de défendre la gestion et la conservation de nos patrimoines documentaires et qui ont bien voulu payer de leur présence à ce grand événement.

Nous souhaitons à tous, un bon «toast» à l'occasion de la clôture de la troisième édition de la Journée Internationale des Archives francophone, après des journées de dur labeur, vous le méritez bien.

**Merci !**